



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

CARTONS DU COEUR Antenne du district de Porrentruy

L'antenne des Cartons du Cœur du district de Porrentruy a changé son numéro de téléphone.

Nouveau numéro : 079.798.59.87

Permanence téléphonique : le mardi aux heures de bureau

PANDÉMIE VIRALE DU CORONAVIRUS

En raison de la crise sanitaire, le Conseil communal a décidé d'annuler les manifestations suivantes :

- ***Fête d'Alle 2020***
- ***Cérémonie « Alle, village fleuri »***
- ***Journée des aîné-e-s***

Nous encourageons chacune et chacun à fleurir les bâtiments et leurs alentours.

ASSEMBLÉE COMMUNALE

La prochaine assemblée communale, dite des comptes, aura lieu à la salle des fêtes, le jeudi soir 25 juin 2020.

DÉCHETTERIE

Dès à présent, la déchetterie est réouverte le mercredi, selon le même horaire (de 16h00 à 18h00).

Prière de respecter les consignes sanitaires selon les affiches mises en place.

COMMISSION D'ÉCOLE

A la suite d'une démission, le Conseil communal recherche une personne afin de compléter la commission d'école, pour terminer la législature 2018-2022.

Toute personne intéressée est invitée à s'adresser à Mme Karine Génesta-Nagel, conseillère communale et présidente de la commission d'école.

SUBVENTION 2019 : ASSURANCE MALADIE DES ENFANTS

Selon disposition arrêtée par le Conseil, la Commune d'Alle attribue un subside pour l'assurance maladie des enfants. Cette subvention est valable pour chaque enfant résidant dans la Commune, dès le mois qui suit sa naissance jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il/elle aura atteint l'âge de 16 ans. Le subside alloué est de Fr. 7.— par mois et par enfant.

Selon la décision du Conseil prise dans le cadre de l'élaboration du budget 2013, seuls les enfants au bénéfice de subsides cantonaux de caisse maladie ont droit à des subsides communaux.

Afin de valider les conditions d'octroi, vous voudrez bien vous munir de la police d'assurance 2019 de l'assurance maladie de vos enfants qui précise le subside cantonal, et de la décision d'octroi de la caisse de compensation du Jura en la matière. Nous vous remercions d'avance de contrôler vos documents avant de vous présenter à la recette communale, jusqu'au vendredi 3 juillet 2020.

PRÉSENCE DE CAPRICORNES

Par tout-ménage du 27 septembre 2019, nous avons invité les propriétaires qui ont réalisé des travaux de traitement liés aux capricornes durant les 5 dernières années, à envoyer une copie de la facture au secrétariat communal.

Quelques réponses nous sont parvenues. L'autorité communale réitère son appel, en vue de constituer un dossier récapitulatif à adresser aux instances supérieures.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL – ALLE